

Communiqué de presse

Bruxelles, le 4 novembre 2016

La FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE BELGES et CANCHAM BELUX se réjouissent de la signature du CETA intervenue ce 30 octobre. Personne ne s'attend à ce que l'opposition au traité cesse, mais CANCHAM BELUX exhorte à une évaluation de ce traité, innovateur et progressiste, lors des processus de ratification à venir, en fonction de ses mérites propres et de ses spécificités.

Les membres de la FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE BELGES et de CANCHAM BELUX en particulier n'ont pas manqué d'être interpellés par les événements récents liés à la signature du CETA par la Belgique.

S'il ne leur appartient pas de prendre position sur l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral belge et les entités fédérées, ratifié par les parlements régionaux concernés et par le Conseil, il est de leur devoir d'apporter un éclairage sur ce traité et d'exprimer leurs attentes pour l'avenir.

Depuis plusieurs années, CANCHAM BELUX organise, seule ou en collaboration avec d'autres institutions, publiques ou privées, des manifestations portant sur l'importance, le sens et la portée de ce traité de nouvelle génération. Elle continuera à s'y appliquer.

Les Chambres de Commerce belges ne sont en effet pas seules à faire ce constat : nos économies produisent plus qu'elles ne consomment de sorte que notre niveau de prospérité, de bien-être et de protection sociale ne pourra se maintenir sans un accès à de nouveaux marchés et sans la conclusion d'accords de libre-échange. Malheureusement, la tendance actuelle est au *Take back control* et les accords de libre-échange ne jouissent plus d'une bonne réputation, accusés, la crise aidant, d'être plus une source de misères que de bienfaits. Or, ce n'est pas en rejetant les accords de libre-échange comme le CETA, que l'on contribuera à façonner la mondialisation et à mieux se prémunir contre ses effets négatifs.

Certes, tout n'est pas contraignant ou suffisamment contraignant dans le CETA, mais il est important de commencer et il ne sera surtout pas perdu de vue que ce traité n'entend pas porter atteinte au droit de l'Union européenne et des états membres, des provinces et des régions de continuer à réglementer et à pouvoir s'opposer à la circulation de produits et de services qui ne seraient pas

conformes à ces réglementations. Même si l'objectif est d'harmoniser le plus possible celles-ci, cela se fera sans abandon de souveraineté de part et d'autre.

En attendant, les multiples clauses de sauvegarde existantes continueront à s'appliquer, dans les conditions qu'elles prévoient, pour s'opposer à la libre circulation de produits susceptibles de porter atteinte à des objectifs légitimes, tels que la santé et la sécurité ; ou en cas de difficultés graves dans un secteur économique ou de sérieuses altérations d'une situation économique régionale.

Le Canada est un partenaire économique important pour l'Europe, la Belgique et ses entités fédérées. Pays ami de longue date, il partage les mêmes valeurs démocratiques et s'engage fermement à les défendre et à les promouvoir.

La FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE BELGES et CANCHAM BELUX sont convaincues que le CETA sera sans doute une bonne chose tant pour l'UE que pour le Canada et elles en promouvront les avantages. Elles entreprendront également d'autres initiatives afin d'offrir à tout le monde un approfondissement sur ce traité, aussi bien pendant les préparations pour sa ratification qu'ensuite.

Contact presse:

Wouter Van Gulck
Directeur général

wvangulck@belgianchambers.be

T +32 2 209 05 50

M +32 499 59 39 77

www.belgianchambers.be

@BelgianChambers

JP Tanghe
Président

office@cccbl.org

T +32 2 644 90 44

M +32 475 72 09 16

www.canchambelux.org

@CanChamBeLux